

20 décembre 2024

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## **La Fédération Française des Musicothérapeutes, la Société Française de Musicothérapie et l'Association Française de Musicothérapie signent un accord de partenariat historique**

*Les trois associations majeures représentant historiquement la musicothérapie en France viennent de signer un accord de partenariat inédit afin de poursuivre un objectif commun : la reconnaissance officielle et la valorisation de la musicothérapie et du métier de musicothérapeute.*

Le 11 décembre dernier, Julie de Stoutz, Présidente de la Fédération Française des Musicothérapeutes, Patrick Berthelon, Président de la Société Française de Musicothérapie et Nicole Duperret, Présidente de l'Association Française de Musicothérapie ont signé un accord de partenariat, qui marque une étape importante dans l'histoire de la profession en France.

Ces trois entités, qui représentent historiquement la musicothérapie française, ont choisi d'unir leurs forces dans un but commun : la reconnaissance officielle et la valorisation de la musicothérapie et du métier de musicothérapeute.

Tout en conservant et en cultivant chacune leur singularité et leurs missions respectives, la FFM, la SFM et l'AFM, s'engagent au travers de cet accord, à mutualiser leurs compétences et leurs ressources pour promouvoir et renforcer la légitimité de la profession auprès des institutions et du grand public dans l'objectif commun de la réglementation du titre de musicothérapeute.

Concrètement, cet accord passera par une stratégie de communication commune sur les thématiques en lien avec la musicothérapie et le métier de musicothérapeute, la représentativité des trois associations lors d'événements professionnels et scientifiques liés à la musicothérapie, l'organisation et/ou la participation à des événements communs ainsi qu'une coordination des démarches et une mutualisation

des données pertinentes, des mises en relation et autres actions pour la reconnaissance et la réglementation de la profession.

D'une durée initiale de 5 ans, cet accord de partenariat vise avant tout l'intérêt de la musicothérapie française et du métier de musicothérapeute en assurant la cohérence et la crédibilité des actions des trois grandes associations représentant la musicothérapie en France, tant auprès des pouvoirs publics que des professionnels et usagers.

## **A PROPOS**

**La FFM** (Fédération Française des Musicothérapeutes), fondée en 2003, à l'initiative des organismes de formation, sous le nom de Fédération Française de Musicothérapie, devient en 2022 la Fédération Française des Musicothérapeutes. Elle a pour objectif de fédérer les musicothérapeutes. Elle est ouverte exclusivement aux musicothérapeutes certifiés, issus des organismes de formation agréés ou sur candidature validée par le conseil d'administration. Ce Conseil est constitué d'un collège des professionnels et d'un collège représentant les organismes de formation agréés. Ses missions incluent d'œuvrer à la reconnaissance de la profession, de regrouper les musicothérapeutes et de défendre leurs intérêts, de promouvoir la pratique la musicothérapie, le développement des échanges entre professionnels, de soutenir et valoriser la formation professionnelle et d'œuvrer à la réglementation de la profession en France. La FFM est membre de l'European Confederation of Music Therapy (EMTC). La FFM compte environ 300 membres. **Contact : [presidence@musicotherapeutes.fr](mailto:presidence@musicotherapeutes.fr)**

**La SFM** (Société Française de Musicothérapie), créée en 2012, se définit comme un centre de ressources, de recherche et d'expertise dans le domaine de la musicothérapie, ouverte à toute personne intéressée par la discipline. Ses principales actions comprennent la mise en place d'un centre de ressources documentaires, le soutien technique aux professionnels et le développement de la recherche clinique et scientifique en collaboration avec les instances universitaires et représentatives de santé. La SFM vise à contribuer à la législation des pratiques de la musicothérapie en France, notamment en articulant ses actions autour de deux axes principaux : - l'édition et la diffusion de publications sur les bénéfices thérapeutiques démontrés de la musicothérapie - la conception, le développement et le déploiement de protocoles/modèles de prise en charge musicothérapeutiques ainsi que d'outils standardisés d'évaluation et de suivi musicothérapeutiques. Elle compte environ 300 membres. **Contact : [contact@francemusicotherapie.fr](mailto:contact@francemusicotherapie.fr)**

**L'AFM** (Association Française de Musicothérapie), fondée en 1980 regroupe des musicothérapeutes cliniciens ou chercheurs en musicothérapie, artistes ou pédagogues, établissements de soins, d'enseignement ou de recherche. Ses missions principales sont d'assurer le sérieux de la recherche et de l'application clinique de la musicothérapie, de promouvoir son développement dans les secteurs médicaux, paramédicaux, éducatifs et sociaux, et de favoriser les réflexions et recherches cliniques et expérimentales. L'AFM édite, en collaboration avec l'Université Paris Cité, La Revue Française de Musicothérapie et organise chaque année une Journée d'Etude thématique. L'AFM, pour une partie (sa section psychanalytique) est membre de la FAPAG (Fédération des Associations de Psychothérapie Psychanalytique de Groupe), et donc aussi de l'EFPP (European Federation of Psychoanalytic Psychotherapy). Elle compte une quarantaine de membres. **Contact : [contact.afm.musicotherapie@gmail.com](mailto:contact.afm.musicotherapie@gmail.com)**